



J'ai du subvenir seul aux dépenses de notre famille

Par **lyly_old**, le **14/11/2007** à **10:46**

durant dix ans mon ex concubin n'a payé que le téléphone et l'edf pretextant qu'il n'avait pas d'argent , alors qu'il travaillait . j'ai découvert qu'il avait plusieurs maitresses et qu'il devait surement les entretenir et ce aux dépend de sa famille puis que nous avons deux enfants ensemble . j'ai fais le calcul sur dix ans de factures soit près de 200 milles euros il n'a payé que 36 milles euros , le reste c'est moi qui est du les payer . soit 174 milles euros . sachant que je ne travaillais pas , je me suis retrouvé chaque mois avec des découper bancaire et des agios . j'avais mis de l'argent de coté pour ma retraite et pour les coups dur , mais j'ai du m'en servir pour arriver a payer les factures . a present je n'ai plus rien et j'en ai besoin ma voiture est hs et je n'ai pas de quoi la faire réparer et encore moins de m'en acheter une autre .puis je récupérer la sommes que j'ai du payer a sa place ? soit si on partage les frais en deux parts égale . 74 milles euros ? merci d'avance pour votre réponse